

Xylella : hausse des dérogations sur l'importation des oliviers

La découverte du premier cas de xylella fastidiosa sur un laurier-rose a ravivé les inquiétudes du côté des oléiculteurs qui estiment que l'État a relâché les mailles du filet sur l'importation des végétaux interdits. L'État réfute

Certes, il ne s'agissait pas d'un laurier importé récemment, mais d'un plant vieux d'une dizaine d'années, vraisemblablement infecté *in situ* par un insecte vecteur de la bactérie xylella fastidiosa. Néanmoins, ce nouveau foyer ravive les inquiétudes. Le site de la découverte de ce premier cas de contamination sur un laurier-rose n'est pas anodin. Le prélèvement de ce plant a en effet été effectué sur des lauriers à Propriano, la commune où a été détecté le tout premier foyer de la bactérie xylella fastidiosa en Corse en juillet 2015.

La bactérie, "tueuse d'oliviers" comme elle a été rebaptisée, continue donc de sévir en Corse et notamment en Corse-du-Sud. 351 foyers au total détectés en Corse, dont 337 en Corse-du-Sud et 17 seulement en Haute-Corse. Des chiffres qui peuvent paraître surprenants tant la différence entre les départements est importante. "Il n'y a pas de logique, s'empare Sandrine Marfisi, présidente du syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de Corse (Sidoc), les insectes vecteurs sont tout aussi présents en Haute-Corse, des études scientifiques l'ont démontré." La Draaf assure pour sa part que la surveillance est équivalente sur les deux départements.

Le spectre des Pouilles

Si la filière oléicole est à ce point à cran, c'est qu'elle voit planer au-dessus de sa tête le spectre de la catastrophe sanitaire qui a touché la région des Pouilles en Italie, où la xylella a décimé les oliveraies. Même si la souche n'est pas



L'Etat continue à organiser des contrôles à l'entrée et à la sortie des ports et dans les lieux de destination telles que les pépinières, jardinerie, etc. La surveillance du territoire est assurée selon la Draaf. Les oléiculteurs émettent des doutes... (F. ARCHIVES A. P.)

la même (moins virulente selon les autorités sanitaires), la menace est bien réelle, assure le Sidoc, qui se bat depuis quatre ans pour détecter et prévenir la bactérie sur le territoire insulaire. Une vigilance de tous les instants pour pallier, selon lui, le "statu quo" de l'État. "On a l'impression que l'État a relâché les mailles du filet. Nous avons effectué des tests de résistance à l'Inra d'Angers sur nos variétés insulaires et elles sont sensibles à la souche multitypes détectée en Corse. Elles peuvent en mourir. Nous ne sommes pas à l'abri", estime la présidente du Sidoc.

D'où l'incompréhension de la profession face à la

hausse des dérogations en 2018 permettant l'importation d'oliviers. Pour rappel, l'olivier figure sur la liste des végétaux spécifiques (sensibles à la maladie) interdits à l'importation sur l'île par arrêté préfectoral (plus de 250 espèces sont concernées). "Par rapport à l'an dernier à la même date, le nombre d'importations a quasi doublé", constate Sandrine Marfisi qui suit les chiffres de près. Les statistiques de la Draaf montrent en effet que 5 882 oliviers ont fait l'objet d'une dérogation pour introduction en Corse entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018, contre 3 535 en 2017 sur la même période.

Pas de risque zéro

"On revient sur des chiffres identiques à 2016", assure Eric Lemonnier, chef du service régional de l'alimentation à la Draaf. "Les dérogations se font avec un protocole strict, nos équipes sont sur le terrain pour assurer des contrôles dans les unités de production et dans les ports, à l'entrée et à la sortie des végétaux. La réglementation européenne a été renforcée en 2017 et nous l'appliquons. Les processus de dérogations sont tracés."

Mais le risque zéro de voir des plants contaminés introduits sur l'île n'existe pas. Les contrôles se font de ma-

nière inopinée et ne sont pas systématiques. Les autorités le concèdent : "On ne peut pas mettre un fonctionnaire derrière chaque voiture mais nous mettons tout en œuvre pour éviter l'introduction ou la sortie illégale", indique Eric Lemonnier.

Avec plus de 350 foyers découverts en Corse depuis juillet 2015, l'éradication de la bactérie semble désormais impossible. Reste comme seule option la prévention pour enrayer ce fléau sanitaire, "mais encore faut-il la volonté et les moyens de la mettre en œuvre", se désole Sandrine Marfisi.

NADIA AMAR

5105

Le nombre de végétaux refoulés ou détruits à leur arrivée en Corse entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018 (3 910 ont été détruits ou refoulés au départ de Corse).

3

Le nombre de nouveaux cas positifs confirmés depuis le 1^{er} janvier 2018 portant à 354 le nombre total de foyers détectés en Corse.

459

Le nombre de bateaux contrôlés à l'arrivée en Corse (895 bateaux contrôlés au départ de Corse) depuis le 1^{er} janvier 2018.

126

Le nombre d'inspections depuis le 1^{er} janvier sur les lieux de destination de végétaux sensibles à la maladie (17 ont été contrôlés non-conformes).

LES CHIFFRES